

23 791 candidats inscrits sur Parcoursup dans l'académie de Rouen

Publié 16/03/2018 15:23

Mise à jour 16/03/2018 15:48

ROUEN (Normandie). La phase de formulation des vœux pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur a été clôturée le **mardi 13 mars 2018 à 23 heures**. Une prolongation a également été accordée aux candidats résidant dans l'académie de Guyane en raison de difficultés sérieuses sur les réseaux de télécommunication.

Les candidats qui ont émis au moins un vœu ont **jusqu'au 31 mars inclus** pour compléter leurs dossiers sur Parcoursup.

Sur la base des tendances de cette première phase, on constate que les futurs étudiants se sont saisis en nombre de la nouvelle plateforme Parcoursup : **23 791 candidats inscrits ont formulé au moins un vœu pour cette session 2018 dans l'académie de Rouen**, dont 18 542 en classe de terminale, 3 564 étudiants en réorientation, et 1 685 candidats dans une autre situation (non scolarisés, candidats inscrits à l'étranger...), soit une hausse de 7,3 % par rapport à 2017. Ces chiffres sont cohérents avec la hausse démographique que connaît actuellement l'enseignement supérieur.

Les candidats pouvaient cette année formuler jusqu'à 10 vœux, dans et hors de leur académie. Le Gouvernement avait par ailleurs fait le choix de lever les contraintes qui pesaient sur la formulation des vœux par les candidats, et notamment l'obligation instituée en 2016 de formuler au moins un vœu dans une filière de licence non sélective (« pastille verte »).

Nationalement, ce sont un peu plus de 7 millions de vœux qui ont été enregistrés sur Parcoursup, soit une hausse de 6,8 % par rapport à 2017. Le nombre moyen de vœux par candidat s'établit quant à lui à 7,9 vœux par candidat.

Le ministère a engagé un travail d'analyse approfondie des données, ce qui lui permettra de livrer un état plus détaillé de la situation dans les prochains jours. La mobilisation collective d'accompagnement de la loi ORE afin de préparer la rentrée 2018 se poursuit dans les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les rectorats.